

GT TERRITOIRES RURAUX

Sports / pratiques Sportives & attractivité, équilibre, résilience des territoires ruraux

➤ NOTIONS CLES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES GT :

- Développement Durable du Sport / des pratiques sportives sous toutes leurs formes et modalités, pour toutes et tous.
- Développement Durable, attractivité/visibilité/dynamisme, équilibre/cohésion/équité et résilience/transition/durabilité des territoires ruraux néo-aquitains dans leur diversité (littoraux, de plaine ou de montagne et/ou plus ou moins autonome/enclavé ou sous influence d'un pôle urbain – petite, moyenne ou grande ville)

➤ CONSTATS INITIAUX / ELEMENTS DE CONTEXTUALISATION SPORTS ET TERRITOIRES RURAUX :

- La Région Nouvelle-Aquitaine, **3^{ème} région française le plus rurale avec près d'1 habitant sur 2 résidant en milieu rural** (source : Insee)
- **Interactions et interdépendance entre territoires urbains/périurbains/ruraux** : influence de l'aire urbaine principale, flux de communication et transports, réseaux hiérarchisés d'activités, de services et d'équipements notamment sportifs, etc.
- **Niveau d'équipement sportif lié à la taille de la commune** : une offre en espaces et équipements sportifs beaucoup moins diversifiée voire relativement limitée, cependant une densité d'équipements sportifs traditionnels / classiques pour un nombre d'habitants donné plus important qu'en ville. Relation entre les activités pratiquées en milieu rural et la proximité de l'espace ou équipement sportif nécessaire. Parmi les « nouveaux publics », du fait d'un regain d'attractivité pour les territoires ruraux, les habitants dits « néo-ruraux » en attente d'une qualité d'offre sportive sensible à celle présente en milieu urbain.
- À âge égal, les sportifs qui habitent en zone rurale appartiennent plus fréquemment à un club que ceux des communes urbaines. À l'inverse, les femmes habitant en zone rurale sont plutôt moins souvent membres d'un club que les citadines.
- **Modalités d'accès aux équipements sportifs** : une faible desserte en transport en commun, une forte disparité d'accès aux équipements spécifiques (les bassins de natations et salles spécialisées notamment) mais une relative homogénéité d'accès aux équipements génériques (stade, salle multisports), Des niveaux d'équipements très hétérogènes selon les groupes de communes au regard de leurs caractéristiques sociodémographiques.
- L'importance souvent de l'équipement sportif principal (stade ou gymnase) et de son club de sport collectif résident (**Processus d'identification communautaire** – JP Augustin), vitrine sportive et identitaire territoriale.
- Décentralisation/LOADDT, compétences municipales et intercommunales en sport et équipements sportifs, diversification des investissements et projets sportifs par et pour le territoire/bassin de vie : un **manque de moyens, d'accompagnement, d'outils et de compétences** pour la mise en œuvre de politiques publiques sportives transversale au sein des collectivités territoriales les plus rurales ? Importance de l'intercommunalité, des associations sportives, de l'emploi sportif.
- Sport et pratiques sportives en milieu rural, **facteur de dynamisme et d'identité** (B. TONINI : « Le sport rural se caractérise donc par une pratique, de niveau modeste, fortement implantée dans l'espace et largement tournée vers les valeurs humaines du sport. L'évolution du milieu rural semble faciliter le phénomène des ententes et des fusions et ainsi, va dans le sens de l'intercommunalité »).
- La **place des sports de nature en milieu rural** : les territoires ruraux, espaces propices au développement des sports de nature. Exemples de la randonnée pédestre, VTT, trail, équitation, etc. Potentiels et opportunités de développement pour les territoires ruraux (la campagne comme un terrain ludique et sportif de plein air/nature pour les ruraux et urbains) et menaces (tensions et conflits d'usage

lié au partage et à l'appropriation des espaces boisés, rivières et berges, espaces naturels, chemins et sentiers, face à la multiplication des pratiquants et diversification des activités, etc.).

- Le cas spécifique des **Zones de Revitalisation Rurales (ZRR)** ?
- En Nouvelle-Aquitaine, une accessibilité relativement moins bonne aux services et équipements (notamment sportifs et de loisirs), en raison du caractère rural de la Région : 3^{ème} Région française la plus rurale avec 51% des habitants qui résident dans une commune rurale (contre 33 % en moyenne en France).

➤ **PIECES ANNEXES :**

- Fiche de Mission de la Commission des territoires : missions, tâches, GT, approches, enjeux, stratégie, cadrage préalable et définitions
- PowerPoint, enregistrement et compte-rendu du 1^{er} Webinaire du 17/01/2022
- 1^{er} questionnaire, retours de questionnaires et dépouillement/analyse février 2022
- PowerPoint, enregistrement et compte-rendu du 2^{ème} Webinaire du 04/05/2022
- 2^{ème} questionnaire, retours de questionnaires et dépouillement/analyse mai 2022
- PowerPoint, enregistrement et compte-rendu du 3^{ème} Webinaire du 07/06/2022
- Tableau des préconisations restitué à la Commission des Territoires puis à la Commission Permanente

➤ **BIBLIOGRAPHIE, DOCUMENTS CADRES, RESSOURCES :**

- Fédération Nationale Sport en Milieu Rural : <https://www.fnsmr.org>
- « Pratiques sportives rurales : facteur de dynamisme et d'identité », B. TONINI, <http://eso.cnrs.fr/fr/manifestations/pour-memoire/faire-campagne-pratiques-et-projets-des-espaces-ruraux-aujourd-hui/pratiques-sportives-en-milieu-rural-facteurs-de-dynamisme-et-element-d-identite.html>
- Mission Flash sur l'équilibre entre les territoires ruraux et urbains, 2019, Assemblée Nationale : <https://secure2.assemblee-nationale.fr/content/download/79124/810982/version/2/file/DCTD+-+Mission+ETUR+-+synth%C3%A8se+communicationC+Leclabart+et+T+Bazin.pdf>
- Ministère des Sports, État des lieux de l'offre d'équipements sportifs dans les territoires ruraux, 2012 : <https://www.sports.gouv.fr/organisation/publications/publications/Etat-des-lieux-de-l-offre-d-equipements-sportifs-dans-les-territoires-ruraux-14032>
- Les pratiques sportives en France – Les ruraux – INSEP-Editions : <https://books.openedition.org/insep/839?lang=fr>
- « Qu'est-ce-que le rural ? Analyse des zonages de l'Insee en vigueur depuis 2020 », Géoconfluences, 2021 : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/grille-densite-zonage-aires-urbaines-definition-rural>
- « Soutenir les territoires ruraux », Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, 2021 : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/soutenir-les-territoires-ruraux>
- « Les espaces des sports collectifs : l'exemple du département des landes », Jean-Pierre AUGUSTIN : <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M289/p29-31.pdf>

AXE DE TRAVAIL THEMATIQUE 1/

Vers la déclinaison d'un plan d'étude « Développement Durable des pratiques sportives pour toutes et tous en territoires ruraux néo-aquitains » et d'une stratégie partagée de mise en œuvre et d'accompagnement.

Pistes de réflexions / préconisations dans le cadre du GT :

La Nouvelle-Aquitaine est la 3^{ème} région française la plus rurale, avec 1 néo-aquitain sur 2 résidant en milieu rural. Connaître et comprendre les interactions entre sport/pratiques sportives et territoires ruraux en Région semble être une priorité, afin d'agir dans un objectif de pertinence des actions.

La thématique « Sports et territoires ruraux » semblent pourtant bien moins étudiée que celle des territoires urbains et de leurs dynamiques, en termes d'offres en équipements, demandes des pratiquants libres et licenciés, de politiques publiques et de gouvernance du sport locales. Peu nombreux sont les rapports, enquêtes, études à ce sujet, sinon pour la plupart souvent généraliste ou en lien avec d'autres dynamiques territoriales et sportives (littorales, de montagne, etc.).

En vue de **définir, orienter, confirmer et mettre en œuvre un certain nombre d'actions concertées/partagées, cohérentes/pertinentes et légitimes/objectivées/justifiées** à l'échelle régionale, par et pour les populations et territoires ruraux et usagers sportifs non résidant, en tenant compte de l'ensemble des modalités et cadres de pratiques fédérales, scolaires, libres, traditionnelles/émergentes, classiques/de nature, loisirs/amateurs/haut-niveau, etc. il apparaît nécessaire de :

- En 1^{er} lieu, dans le cadre d'une gouvernance partagée et des réflexions à mener en vue de la concrétisation d'une stratégie commune, **veiller à une pleine représentativité du panel d'acteurs locaux et régionaux concernés par les pratiques sportives en territoires ruraux**, pour chacune des thématiques ou problématiques majeures à aborder : populations locales, élus et collectivités de communes de 2000 à 3000 habitants ou moins, services de l'état, mouvement sportif au sens large (clubs et associations, usagers résidant en territoire rural ou s'y rendant plus ou moins régulièrement, professionnels, etc.), acteurs et prestataires privés, etc. En veillant également dans le cadre de la CRdS Nouvelle-Aquitaine à mobiliser et fédérer l'ensemble de ces acteurs concernés autour d'objectifs communs et finalités à identifier/confirmer.
- Tendre dans ce cadre à la **définition et mise en œuvre d'une stratégie régionale / d'un plan d'étude / d'un travail d'enquête CRdS Nouvelle-Aquitaine permettant de mieux cerner et caractériser les pratiques sportives en territoires ruraux**, dans toute leur diversité et exhaustivité :
 - Identifier préalablement l'ensemble des **données, études caractérisant le sport/les pratiques sportives en milieu rural et les tendances d'évolutions** en France, en Région et localement, ces dernières années, actuellement et à moyen-long termes, notamment en matière d'offre en sites-espaces-itinéraires-aménagements sportifs, structures et animations sportives, et de demandes sportives émanant des pratiquants plus ou moins libres ou encadrés ?
Cibler les besoins en matière de données à recueillir et intégrer à l'étude/analyse : données quantitatives, qualitatives, d'appréciation, objectives, exhaustives et prospectives manquantes.
 - Orienter les **perspectives de réflexions, d'études et d'actions via plusieurs angles d'étude complémentaires et interdépendants**, permettant de tendre à une **vision relativement exhaustive, équilibrée et régionalisée** des pratiques sportives en territoires ruraux. Identifier/confirmer les problématiques, freins de développement, attentes, besoins, motivations de chaque catégories de pratiquants.
 - **Identifier des leviers d'actions simples et concrètes**, permettant de mieux prendre en compte, accompagner et valoriser les pratiques sportives rurales et les opportunités de développement transversales et intrinsèques, dans une logique de durabilité et de pérennisation des pratiques sportives pour toutes et tous.

Parmi les enjeux significatifs qui se sont confirmés dans le cadre du GT, dont il faut pouvoir davantage s'intéresser, afin de tendre à développer/renforcer les actions et l'accompagnement public en ce sens :

- S'intéresser d'une part aux **populations rurales locales qui y résident, aux profils sportifs et non sportifs**, en tenant compte également des populations résidant en ville la semaine et rentrant au domicile familial le weekend ou en période de vacances (les étudiants entre autres), et de la **catégorie des « néo-ruraux »** pouvant se caractériser différemment ; d'autre part aux **résidents urbains qui se rendent plus ou moins régulièrement en milieu rural** dans le cadre d'activités sportives et de loisirs « de proximité » ou d'excursion à la demi-journée ou journée, ou qui y séjournent pour une expérience touristique plus ou moins active et sportive.

Faciliter la bonne entente entre les différentes catégories d'usagers sportifs en milieu rural, éviter/diminuer/régler les tensions et conflits d'usages, s'appuyer sur des dénominateurs communs permettant certaines formes de passerelle-interaction-mutualisation-complémentarité en matière d'équipements, de prestataires/prestations entre autres d'animation et/ou d'encadrement, de services complémentaires (hébergement, restauration, patrimoine, etc.).

- La problématique de la **mobilité/des déplacements des populations et pratiquants en territoires ruraux, et de l'accès aux espaces-équipements sportifs et pratiques**, parmi les principaux freins de développement du sport pour toute et tous, en cherchant à atténuer cette problématique et identifier les leviers d'actions existants et potentiels.

Pour ce faire, connaître et confronter/croiser à l'échelle intercommunale ou du bassin de vie : la répartition / le maillage / la localisation des espaces-itinéraires-sites-aménagements-équipements sportifs et des structures sportives, associatives, éducatives sur le territoire local ; les distances kilomètre/temps à parcourir, les mobilités, moyens et modalités de déplacements et d'accès permettant aux espaces-équipements et structures sportives d'être visibles et accessibles au plus grand nombre, notamment la question de l'accès/accessibilité du « dernier kilomètre », en concomitance avec les motivations sportives et de mobilité des pratiquants et usagers.

Avec la question aussi de l'accessibilité/l'ouverture aux pratiquants hors cadre fédéral et libres, d'une part des équipements sportifs municipaux ou intercommunaux traditionnels (stade, gymnase, court de tennis, etc.) dont le maillage peu être relativement cohérent, d'autre part des équipements en accès libre (city-stade, itinéraire de randonnée-course à pied-vélo, terrains de pétanque, etc.), voire d'équipements sportifs ou supports et matériel de pratique itinérants.

- Problématique de **l'emploi sportif et du bénévolat en perte de vitesse en territoires ruraux, point décisif dans le développement/maintien des pratiques et activités sportives pour toutes et tous** en territoires ruraux, dans une logique locale/de proximité et des perspectives de dynamisme culturel, social, citoyen, économique, et de transition, résilience et durabilité.

D'importantes difficultés sont rencontrées par les principaux employeurs que sont collectivités et structures locales comme les clubs / associations / établissements scolaires, pour recruter/employer et fidéliser/pérenniser l'intervention régulière de professionnels de l'animation et de l'encadrement sportif et de loisirs, qui eux doivent pouvoir multiplier leurs interventions à l'échelle communale/intercommunale dans le but de prestations leurs garantissant un certain taux d'activité et parvenir à une certaine rentabilité. Il pourrait être notamment utile dans ce cadre, de **valoriser, renforcer, et potentiellement ouvrir à d'autres publics et catégories d'employeurs, le Groupement d'employeurs dédié aux métiers du Sport en Nouvelle-Aquitaine**, mis en place par le CROS Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, à destination actuellement des structures sportives rattachées aux Ligues et Comités sportifs de la région : <https://cros-nouvelle-aquitaine.org/groupement-demployeur-sport/>

Les difficultés, des associations et clubs sportifs essentiellement, à pouvoir maintenir ou renouveler perpétuellement la mobilisation et l'engagement de bénévoles locaux volontaires et compétents, dont le rôle est incontournable en matière d'accompagnement et d'encadrement des pratiquants, de vie associative et administrative, de fonctionnement, gestion et animation des espaces-équipements sportifs, au quotidien et tout au long de l'année. Voir en ce sens à **s'appuyer sur les actions du CROS Nouvelle-Aquitaine au sujet du bénévolat**, notamment en termes de d'accompagnement, de

formation et de valorisation : <https://cros-nouvelle-aquitaine.org/categorie/sport-et-education-citoyenne/benevolat/>

- A ne pas négliger enfin, la piste menant à l'évaluation et au renforcement de la **place des performances sportives et du sport de haut-niveau en territoires ruraux néo-aquitains** : constats et opportunités en Région Nouvelle-Aquitaine « terre de sports », entre autres les **perspectives des JOP Paris 2024**, en lien avec les labels « Terre de Jeux » et « Centre de Préparation aux Jeux – CPJ » (des exemples de territoires ruraux labélisés en Nouvelle-Aquitaine), dans le cadre de la **Coupe du Monde de rugby à XV 2023 en France** (le rugby est très populaire en milieux ruraux néo-aquitains), où d'autres événements sportifs internationaux en Nouvelle-Aquitaine (Tour de France cycliste, etc.) ; impacts et apports potentiels pour le développement du sport pour tous, l'attractivité des territoires et des pratiques ou cultures sportives locales, avec les **territoires ruraux essentiellement vu comme des terres de formation vers le haut-niveau** ; Rôle et perspectives de réflexions, d'orientations et de développement via les **clubs sportifs ruraux phares / de haut-niveau / professionnels** comme le fruit généralement de l'histoire sportive spécifique locale, via les **collectivités territoriales rurales initiant et/ou accompagnant** le développement du sport de haut-niveau sur leur territoire avec la question des moyens alloués/assumés en fonction des priorités et compétences volontaristes sportives locales, via les **événements sportifs** organisés sous l'égide d'instances fédérales régionales, nationales ou internationale, outil de promotion et moteur de dynamisme sportif, socio-économique, identitaire des territoires et activités en milieu rural ; via les **aménagements et équipements sportifs** traditionnels permettant entraînements et compétitions de haut-niveau.

➤ **Accompagner / inciter les collectivités territoriales à la réalisation de diagnostic territoriaux sportifs locaux**, permettant à l'échelle d'un territoire local ou bassin de vie donné, un état des lieux objectivé, une meilleure connaissance, appréhension, anticipation des problématiques, besoins et attentes locales, et une hiérarchisation/priorisation des actions à mener notamment en matière d'optimisation, de développement, de mutualisation et de complémentarité de l'offre en espaces-équipements sportifs supports de toutes pratiques. Parmi ces outils d'aide à la décision reconnus pour leur efficacité, afin d'agir de manière transparente, concertée et cohérente à l'échelle locale :

- Le **Diagnostic Territorial Approfondi**, démarche d'analyse de l'offre et de la demande sportive sur un territoire, visant à éclairer la décision publique et les opérateurs locaux du sport, répondant aux deux grands principes qui gouvernent la politique du sport : l'efficacité dans l'action de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive et le discernement dans l'affectation des soutiens publics.
- Le **Schéma Directeur / de Cohérence des Équipements Sportifs**, permettant de mener une réflexion partagée entre l'ensemble des acteurs, d'élaborer et planifier une offre la plus complète possible d'équipements sportifs selon leur localisation, leur nature, les pratiques associées, répondant quantitativement et qualitativement à l'ensemble des besoins de la population dans ses différentes composantes. Un moyen de disposer d'une vue prospective, être en capacité de prendre du recul, organiser une réelle concertation, améliorer l'équilibre offre-demande, rendre solidaire les territoires et les acteurs, mieux maîtriser les budgets d'investissement et de fonctionnement, etc.
- Le **Projet Sportif Local**, etc

Il pourra être intéressant en ce sens de répertorier les territoires ruraux néo-aquitains ayant réalisé une démarche comparable ces dernières années, comme tout autant d'études de cas à valoriser et intégrer aux réflexions régionales.

Le fait de **raisonner à l'échelle intercommunale ou du bassin de vie s'affirme de plus en plus être une priorité**, permettant de faciliter la mutualisation des réflexions et actions, les forces, les équipements et les moyens à disposition, dans le cadre de projets d'équipements structurants (complexe multisports, bassin de natation, etc.), ou de la fusion de clubs pour des structures d'encadrement potentiellement moins nombreuses mais concentrant une plus grande communauté et disposant de plus de moyens humains et budgétaires, pour une offre associative sportive et de loisirs spécifique et relativement diversifiée, afin d'envisager la mise à disposition pour toutes et tous d'équipements et de services sportifs permanents, événementiels, itinérants, ou de moyens innovants (exemple des technologies de pointe dans le cas

d'objectifs de performances sportives, digitalisation des pratiques itinérantes, informations et signalétiques), etc.

Mise en œuvre potentielle / pilotage proposé :

Prévoir préalablement en ce sens, dans le cadre et par un pilotage de la CRdS Nouvelle-Aquitaine et de ses partenaires régionaux dont la Région Nouvelle-Aquitaine et la DRAJES Nouvelle-Aquitaine ici incontournables, en concertation aussi et notamment avec le Comité Régional du Sport en Milieu Rural Nouvelle-Aquitaine :

- **D'identifier l'ensemble des acteurs locaux à régionaux et établir une sociographie relativement complexe du système d'acteurs** concernés par la thématique « pratiques sportives et territoires ruraux en Nouvelle-Aquitaine » et de leurs missions et/ou compétences obligatoires et volontaristes : parties-prenantes sportives, territoriales, politiques, économiques, associatives, environnementales, etc. Potentiellement de **définir un panel pleinement représentatif et partagé d'acteurs et de territoires ruraux néo-aquitains** plus ou moins enclavés ou dépendant de pôles urbains principaux ou intermédiaires, à solliciter/interroger/enquêter/avec lesquels se concerter, dans des perspectives de diagnostic et surtout prospectives (Année N)
- Une **1^{ère} mise en contact CRdS** par le biais possiblement d'un à plusieurs temps d'information, de partage, d'échanges et de discussions et/ou de la passation d'une 1^{ère} enquête et/ou d'entretiens initiaux, en vue d'une part de recueillir les **enjeux, objectifs/finalités, problématiques, besoins et attentes propres à chacun de ces acteurs partie-prenantes** et vis-à-vis des acteurs nationaux, régionaux et départementaux dont les services de l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine, et d'autre part d'identifier des **leviers potentiels les plus pragmatiques de mobilisation de toutes et tous autour d'intérêts communs et fédérateurs** à faire émerger/confirmer (Année N+1).
- De **préciser et cadrer mieux encore les contours de ce plan d'étude / travail d'enquête** à mener opportunément dans le cadre de l'Observatoire du Sport CRdS Nouvelle-Aquitaine, d'en affiner/confirmer les objectifs et perspectives de réflexions, d'études et d'actions partagés et la démarche stratégique et méthodologique associée à sa mise en œuvre (Année N+1).
- De **mettre en œuvre le plan d'étude / travail d'enquête CRdS** pour des résultats d'analyse, conclusions et pistes d'actions des plus simples, pragmatiques et concrètes à Année N+3, **actions ensuite à déployer sur l'ensemble des territoires ruraux de la région**, du moins les plus concernés voire les plus volontaires (A partir de N+4).

Acteurs incontournables identifiés dans le cadre du GT :

- Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural (FNSMR) et Comité Régional : <https://www.fnsmr.org/>
- Association des Maires Ruraux de France (AMRF) et de son réseau néo-aquitain de 11 associations départementales <https://www.amrf.fr/>
- CROS Nouvelle-Aquitaine et CDOS
- DRAJES et Région Nouvelle-Aquitaine

Etudes de cas identifiés dans le cadre du GT :

- Schéma Directeur des Equipements Sportifs : de la CdC Civraisien en Poitou : <https://www.civraisienpoitou.fr/projets/schema-directeur-des-equipements-sportifs>, etc.
- Exemples de projets d'équipements sportifs traditionnels intercommunaux parmi lesquels : Centre aquatique de Lesparre Médoc (septembre 2022) : <https://www.lesparre-medoc.fr/2020/09/futur-centre-aquatique-de-lesparre/>, Complexe omnisports couvert et espaces de vie de club et jeunes CdC Mellois en Poitou à Brioux sur Boutonne <https://yac-ingenierie.fr/nos-references/industrie/copie-de-rehabilitation-du-gymnase-de-neuville-de-poitou/>, etc.
- CROS, Groupement d'employeur dédié aux métiers du sport en Nouvelle-Aquitaine <https://cros-nouvelle-aquitaine.org/groupement-demployeur-sport/>
- Performances sportives en milieu rural avec plusieurs cas en Département de La Creuse : Terre de Jeux 2024 : <https://www.terrasports23.com/la-creuse-terre-de-jeux-2024>, Terrasports23 :

<https://www.terrasports23.com/>, Creuse Oxygène Guéret : Cyclisme/vélo sous toutes ses formes
<https://www.creuse-oxygene.com/>.

- Exemples de Centres de Préparation aux Jeux – CPJ en territoires ruraux : Centre Equestre de Cherves-Richemont (Communauté d'Agglomération de Cognac – 16) <https://www.centreequestredecognac.fr/>, Espace Mille Source de Bugeat (Corrèze – 19) // Projet OCDV 19 <https://espace1000sources.fr/>
- Station Sports Nature Haute-Corrèze : <https://www.sportsnaturehautecorreze.com/>

AXE DE TRAVAIL THEMATIQUE 2/

Renforcer la place du sport et affirmer sa transversalité dans les politiques publiques en faveur de l'Aménagement du Territoire, de la Cohésion des Territoires, de la Santé Publique.

Pistes de réflexions / préconisations dans le cadre du GT :

A partir des politiques, programmes, plans, dispositifs nationaux et régionaux existants, il s'agit de tendre au décloisonnement et à une mise en cohérence entre politiques publiques sportives et politiques publiques territoriales nationales, régionales, départementales, en interaction avec les projets et leur mise en œuvre au niveau local : aménagement du territoire, cohésion des territoires, transition des territoires, santé publique notamment.

L'objectif est double :

- **donner une place significative au / renforcer le rôle transversal du sport et des pratiques sportives dans ces grands programmes**, plans, schémas directeurs qui structurent le futur de notre région et de nos territoires urbains.
- **participer à mieux encore abonder aux et accompagner les réflexions, actions et projets** d'intérêt régional à local qui concernent les pratiques sportives et dynamiques territoriales rurales en région.

AXE 2.a/ En matière d'aménagement du territoire et de cohésion des territoires :

La place et la transversalité du sport et de ses composantes (pratiques sportives, acteurs sportifs, lieux sportifs, projets sportifs, etc.) semblent pouvoir mieux encore s'exprimer dans les **3 grands programmes ou plans nationaux du Ministère de la Cohésion des Territoires et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) à destination des territoires ruraux**. Afin de tenir mieux encore compte des spécificités territoriales rurales et de leurs rôles respectifs et complémentaires au sein du réseau régional hiérarchisé de communes urbaines et rurales plus ou moins autonomes/enclavées ou sous l'influence de grandes, moyennes ou petites villes :

- **Programme « revitalisation des centres-bourgs »** porté par Ministère de la Cohésion des Territoires / Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et le Ministère de la Transition Ecologique, avec le soutien des territoires ruraux ou territoires périurbains ou urbains conservant un caractère rural : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/revitalisation-des-centres-bourgs#:~:text=Lanc%C3%A9e%20en%202014%2C%20cette%20exp%C3%A9rimentation, cadre%20de%20vie%20des%20habitants>.

« Face à la perte d'attractivité de nombreuses petites communes, le Gouvernement souhaite conforter la présence de centres-bourgs dynamiques et animés dans les campagnes et zones périurbaines. Dans ce contexte, la revitalisation des centres-bourgs représente un enjeu majeur pour l'égalité et l'engagement des territoires dans la transition écologique et énergétique. 3 objectifs : dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains en développant des activités productives et résidentielles ; améliorer le cadre de vie des populations en offrant, notamment, des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité ; accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

L'idée, dans le cadre de nos réflexions CRdS Nouvelle-Aquitaine, n'est pas de chercher exclusivement à concentrer l'ensemble des équipements, activités sportives et moyens en centres-bourgs qui constituent pourtant et généralement les pôles de vie rurale les plus attractifs, dynamiques et accessibles concentrant en leur cœur ou à relative proximité les équipements les plus visibles et symboliques. Il apparaît cependant cohérent de pouvoir tendre à renforcer la place du sport et des pratiques sportives dans la revitalisation des centres-bourgs, objet du programme ANCT.

- La question de l'interdépendance entre les territoires urbains/périurbains et ruraux, selon un maillage territorial hiérarchisé et une répartition démographique et en équipements et services entre autres sportifs calquée sur cette répartition, avec l'importance des réseaux de transports et liaisons de communication entre et avec les pôles urbains intermédiaires/villes moyennes et « **Petites Villes de Demain** » (Programme

ANCT) pouvant conserver un caractère rural, offrant généralement un panel d'équipements plus important dont des installations d'envergure intercommunale / à l'échelle du bassin de vie, dans une logique de solidarité territoriale et de mutualisation des équipements sportifs.

Le programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagés dans la transition écologique. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de mettre en œuvre leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département, le programme bénéficie de la forte mobilisation de plusieurs ministères, de partenaires financeurs, et de l'appui d'un large collectif comprenant notamment l'Association des Petites Villes de France (APVF).

- **Déploiement par l'Agence Nationale du Sport en 2022 du programme 5000 équipements sportifs de proximité.** Il vise à accompagner le développement de 5 000 terrains de sport d'ici 2024, via une enveloppe de 200 millions d'euros sur la période 2022-2024 : <https://www.agencedusport.fr/programme-des-equipements-sportifs-de-proximite>

À destination des collectivités et des associations à vocation sportive en territoires carencés, ce plan contribue à l'action de l'Agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales. Elle est destinée à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

Parmi les territoires éligibles, les territoires carencés ruraux suivant, avec une localisation du/des projets : dans une commune en **zones de revitalisation rurale (ZRR)**, dans une commune appartenant à une intercommunalité couverte par un nouveau **contrat de ruralité 2021-2026**, dans un bassin de vie comprenant au moins **50 % de la population en ZRR**.

Qu'en est-il des territoires ruraux non concernés par ces modalités d'éligibilité ? La CRdS Nouvelle-Aquitaine a-t-elle vocation à renforcer le soutien et l'accompagnement public des territoires ruraux « oubliés » ?

AXE 2.b/ En matière de santé publique :

La thématique de santé publique et de lutte contre la sédentarisation et le vieillissement des populations rurales apparaît comme prioritaire. Le sport et les pratiques sportives pour toutes et tous ont un rôle à jouer en ce sens et à affirmer, avec des perspectives individuelles et collectives aussi d'épanouissement, de bien-être physique et mental, de mieux vivre-ensemble, de prévention et de thérapie non médicamenteuse, etc. Un **axe « sport-santé » déjà investi à travers les politiques publiques nationales, régionales, départementales et locales, à renforcer dans le cadre des programmes et dispositifs existants**, avec la question transversale des moyens pouvant être alloué par les collectivités rurales locales en vue de leur mise en œuvre.

- La **loi du 02 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France**, a pour objectif de développer la pratique sportive pour le plus grand nombre, via notamment des perspectives à accompagner, renforcer, valoriser et concrétiser localement d'activités physiques et sportives à des fins de santé. La loi :
 - inscrit parmi les missions d'intérêt général des établissements et services médico-sociaux (ESMS), l'offre d'activités physiques et sportives ainsi que d'**activités physiques adaptées pour les patients atteints d'affection de longue durée**. Un "réfèrent sport" devra être désigné dans tous ces établissements. Les parlementaires ont élargi la prescription du sport-santé aux maladies chroniques ou aux personnes présentant des facteurs de risques ou en perte d'autonomie. Jusqu'ici, la prescription du sport est réservée aux affections de longue durée (ALD). Le sport sur ordonnance pourra dorénavant concerner par exemple l'hypertension artérielle, l'obésité ou la dépression.
 - reconnaît également les « **Maisons Sport-Santé** » lancées en 2019 et toujours en cours de déploiement.
 - a pour ambition d'**instaurer une pratique sportive quotidienne à l'école primaire**, notamment à des fins de santé, et l'inscription de l'aisance aquatique dans les programmes d'EPS.

Afin d'affirmer et renforcer notamment en territoires ruraux locaux, l'exécution de la loi globalement jugée comme allant dans le bon sens, s'intéresser pour chacune des 3 orientations/actions :

- au suivi et l'évaluation des projets/actions/initiatives déjà en œuvre.
- à l'accompagnement vers l'affirmation et le renforcement de l'existant et le déploiement de nouveaux projets, afin de tendre à une certaine couverture et équité territoriale régionale.

Avec la question centrale des moyens budgétaires et humains pouvant être alloués par les collectivités locales et structures sportives, associatives et éducatives rurales concernées, et de leurs réelles possibilités pour tendre à pouvoir appliquer les programmes existants, ainsi que les problématiques, freins, attentes et besoins qui sont les leurs pour concrétisation.

- Le **renforcement des activités de mise en condition physique des adultes et seniors**, dans le cadre d'activités sportives adaptées en milieu professionnel et pour tous citoyens en activité ou retraité, en lien avec des acteurs publics et privés régionaux à locaux de santé-médecine (ARS, Maison Sport-Santé dont le réseau est en plein déploiement, etc.), des réseaux et institutions rurales/agricoles et familiales (MSA, CAF, ARUP Familles Rurales, etc.), des associations dont l'ARUP Familles Rurales, etc.

Les acteurs impliqués en ce sens, **initiatives sportives et études de cas en région sont à répertorier** (sur le modèle des actions et initiatives déjà menées en secteur culturel et socio-culturel), notamment en région, avec la CAF et la MSA) afin d'envisager leur suivi et évaluation et leur développement / optimisation / renforcement et potentielle duplication.

Il peut également paraître utile de s'intéresser à renforcer la place du sport-santé, des acteurs associatifs sportifs et des pratiques sportives pour toutes et tous dans le développement et la diversification des espaces et services proposés dans le cadre de **tiers-lieux implantés en milieu rural**.

- Le **renforcement des activités physiques et sportives / pratiques de plein air et de nature, dont celles qui impliquent une certaine immersion dans le patrimoine rural naturel/aménagé, entre autres les mobilités actives et douces** : formes de déplacements qui impliquent une dépense énergétique par le biais d'un effort musculaire, reposant sur une activité physique et sportive plus ou moins consciente et intense : marche et randonnées, course à pied, vélo/cyclisme/cyclotourisme voire Vélo à Assistance Electrique (VAE), activités nautiques itinérantes comme le canoë, équitation dans une certaine mesure, etc.

Le développement des mobilités actives, modes de déplacement bénéfiques dans des perspectives : de santé publique / lutte contre la sédentarité et le vieillissement / bien-être (résilience de la population) ; de préservation de l'environnement / lutte contre le changement climatique et l'émission de GES (résilience, transition et durabilité des territoires) ; socio-économiques, du fait de pratiques généralement peu/moins onéreuses en matière de matériel ou équipements dédiés, donc d'autant plus accessibles (« marcher c'est déjà faire du sport ») ; territoriales : interactions et liaisons douces entre centre-bourgs, hameau et périphéries de village essentiellement agricoles ou naturelles (équilibre, cohésion, désenclavement des territoires les plus fragiles).

Des pratiques sportives à destination des populations rurales locales, dans le cadre d'activités plus ou moins régulières de proximité ou d'excursion à relative proximité, individuelles ou à plusieurs, de manière autonome ou dans un cadre associatif (associations sportives mais aussi culturelles, comités des fêtes, associations des artisans-commerçants, naturalistes/environnementales, patrimoniales, architecturales, etc.) ouvert seulement aux adhérents ou à tous ; à destination aussi des populations touristiques venant de territoire ruraux ou urbains, aux profils sportifs ou non.

Avec l'importance des interactions entre sport/pratiques sportives entre autres itinérantes et mobiles, et environnement patrimonial naturel, bâti, paysager, rural, de caractère et authentique, à (re)découvrir et (re)valoriser, en et hors des centres-bourgs et hameaux : identification, affirmation et valorisation des acteurs et sites et itinéraires / parcours existants, entretien et gestion, information, signalétique et accessibilité, etc.

Mise en œuvre potentielle / pilotage proposé :

Prévoir en ce sens, pour le lancement initial et introductif piloté par la CRdS Nouvelle-Aquitaine (Année N), puis par la suite la potentielle planification et mise en action de la démarche préconisée (Année N+1), un **1^{er} temps d'échanges, de discussions et de concertation, sous forme de table-ronde, atelier participatif ou autre,**

associant notamment les représentants de la CRdS Nouvelle-Aquitaine et des services compétents de l'état, régionaux, départementaux et/ou locaux directement concernés par les programmes, plans, stratégies, identifiés.

Deux questions principales à se poser lors de cet évènement :

- Actuellement, quelle place pour le sport et les pratiques sportives pour toutes et tous dans ces programmes, plans ou stratégies et quelles interactions entre ?
- Comment y renforcer sa place et y affirmer toute sa transversalité dans les politiques publiques territoriales menées, pour quels intérêts et objectifs communs ?

Acteurs incontournables identifiés dans le cadre du GT :

- Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Agence Nationale du Sport, et Services de l'Etat concernés en Région et Département.
- Région Nouvelle-Aquitaine et Départements notamment les services/directions associées aux politiques territoriales, de cohésion, de solidarité et de santé publique.
- ARS, réseau Maisons Sport-Santé, MSA, CAF, ARUP Familles Rurales, etc.

Etudes de cas identifiés dans le cadre du GT :

- Création d'un Tiers-lieu du sport par le Bergerac Périgord FC : <https://www.bergeracperigordfc.fr/creation-dun-tiers-lieu-du-sport/#:~:text=UN%20TIERS%20DLIEU%20DU%20SPORT%20%3A%20UNE%20NOUVELLE%20FA%C3%87ON%20DE%20TRAVAILLER&text=En%20cr%C3%A9er%20un%20autour%20du,les%20enjeux%20soci%C3%A9taux%20d'envergure.>
- Association PEPS 24 et ses partenaires : Prescription d'Exercice Physique pour la Santé - <https://peps-dordogne.fr/>
- Réseau de Maisons Sport-Santé en milieu rural néo-aquitain, parmi lesquelles la Maison Sport Santé en Sud-Gironde à St-Macaire : <https://www.ch-sudgironde.fr/creation-dune-maison-sport-sante-en-sud-gironde/>
- Exemples de territoires ou collectivités rurales dont les projets intègrent les programmes nationaux « revitalisation des centres-bourgs », « Petites Ville de Demain », « Plan 5000 équipements sportifs ».